Image not found or type unknown

Remboursement des charges de copropriété d'une ASL

Par **Levicomte**, le **21/10/2010** à **14:06**

Bonjour,

Je vends ma maison qui se trouvait dans un lotissement. Je quitte donc l'Association Syndicale Libre qui s'occupait de la copropriété.

J'aimerais récupérer la partie de l'argent que j'ai versé à l'ASL, qui a été provisionné au fil des ans, qui n'a pas été utilisé et dont la dépense n'a pas été votée à la dernière AG.

Quelqu'un peut-il m'indiquer l'article de loi que je pourrais faire valoir pour appuyer ma démarche ?

Merci d'avance.

Levicomte

Par **Domil**, le **21/10/2010** à **14:13**

C'est à inclure dans le compromis de vente puis l'acte de vente : l'acheteur vous rembourse cette somme et la somme que détient l'ASL devient la provision du nouveau propriétaire

PS : soit c'est un lotissement avec ASL, soit c'est une copropriété, ça ne peut être les deux.

Par **Levicomte**, le **21/10/2010** à **14:34**

Merci. Le problème, c'est que j'ai déjà signé le compromis de vente. Et je crois bien qu'il n'en est pas question.

Par **Domil**, le **21/10/2010** à **15:37**

Hélas, il fallait y penser avant, amha.

Ce que vous avez déjà versé en provision, l'est vis à vis de votre lot, pas vous individuellement.

Je crains que sauf si un accord amiable se fasse, vous n'ayez pas de moyen de récupérer cet argent

Par **leger michelle**, le **04/04/2018** à **17:18**

Bonjour
Nous avons du nous acquitter d'une provision ASL, lors de notre achat de terrain . Cette provision est-elle récupérable en cas de revente? merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés